

Commission de régulation de l'énergie

Décision du 20 juin 2011 portant délégation de signature

NOR : CREE1117228V

Le président de la Commission de régulation de l'énergie,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu le décret n° 2000-381 du 2 mai 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission de régulation de l'énergie ;

Vu la décision du 7 février 2011 portant nomination du président de la Commission de régulation de l'énergie,

Décide :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Hauguel, directeur, adjoint au directeur général, chargé des questions administratives, délégation permanente de signature est donnée à Mme Nadine Redon, chef du service financier, à l'effet de signer :

- toutes pièces justificatives de dépenses, de recettes et tous documents comptables relatifs à l'engagement et à l'ordonnancement de dépenses inférieures à 5 000 euros ainsi que les bons de commande inférieurs à ce même montant ;
- tout ordre de mission des personnels de la commission et toute demande de prise en charge de collaborateurs occasionnels.

Art. 2. – Le directeur général de la Commission de régulation de l'énergie est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 2011.

P. DE LADOUCETTE